



RISQUE CHIMIQUE

EN ENTREPRISE

PRODUITS CHIMIQUES ET POUSSIÈRES



**NOS ÉQUIPES VOUS ACCOMPAGNENT
DANS VOTRE DÉMARCHE PRÉVENTION**

Le risque chimique, un risque souvent sous-estimé, invisible mais réel : peintures, solvants, résines, enduits, ciment, poussières de bois, d'amiante, de silice, de plomb et fumées de soudage...

L'exposition à des agents chimiques dangereux concerne tous les agents du BTP, au quotidien.

Les portes d'entrées sont : digestives (porter les mains souillées à sa bouche...), par contact avec la peau et par inhalation (fumées, vapeurs, poussières).

Ces maladies sont à effet différé et le lien avec l'exposition professionnelle n'est pas toujours fait.

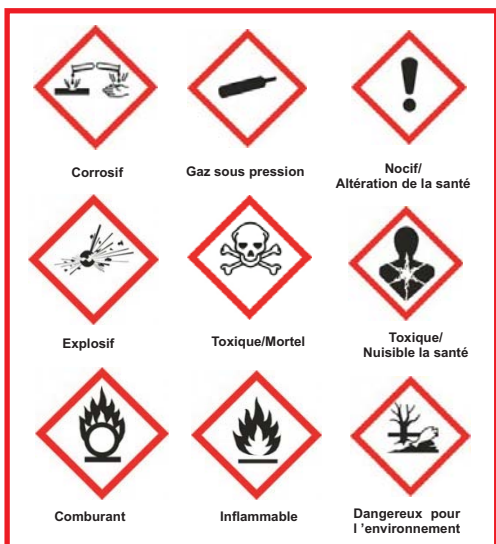


OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

IDENTIFIER, ÉVALUER ET RÉDUIRE LES RISQUES

Le **SRAS Santé au Travail BTP** peut vous conseiller :

- Repérer les pictogrammes de danger sur les étiquettes.



- **Evaluer le risque et l'intégrer dans le Document Unique** d'Evaluation des Risques Professionnels (DUEVRP), faire l'inventaire des produits utilisés et de leur condition d'utilisation.
- **Respecter la réglementation avec des mesurages atmosphériques** périodiques des niveaux d'exposition (Respect des VLEP)
- **Récolter les FDS** (Fiches de Données de Sécurité) auprès des fournisseurs et appliquer les recommandations (conditions de stockage et choix approprié des EPI).
- **Ne pas oublier les risques induits par la production de poussières** (ponçage, perçage, découpage : bois, amiante, laines, ciments, minéraux, métaux, plomb...) **et de fumées** (soudage, gaz d'échappements...)

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT CMR ?

Au sens de l'article R 4411-6 du code du travail, sont considérés comme agents CMR toutes substances ou préparations :

- **Cancérogènes (C)** : peuvent provoquer un cancer.
- **Mutagènes (M)** : peuvent produire des défauts génétiques héréditaires.
- **Toxiques pour la reproduction (R)** : peuvent diminuer la fertilité ou avoir des effets nocifs sur la progéniture.

Femmes enceintes + CMR = Incompatible

Contactez le médecin du travail, le plus tôt possible



MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE

- **Suppression ou Substitution** si possible des produits les plus dangereux pour la santé (CMR) ou réduction de leur utilisation.
- **Mettre à disposition les FDS** pour les salariés à l'atelier et dans les camions, pour le Service de Santé au travail et les pompiers en cas d'urgence.
- **Rédiger les notices de poste** pour prévenir les risques.
- **Informers, Former et Sensibiliser** les salariés au risque chimique, et aux moyens de protection à mettre en place, aux précautions à prendre et à la conduite à tenir en cas d'accident.
- **Ventilation, aspiration, brumisation, respect des règles de stockage** (bac de rétention, compatibilité des produits, lieu fermé et sécurisé), respect des règles d'**évacuation des déchets**...
- **Etiqueter les flacons** lorsque vous transvasez un produit.



TRAVAILLEURS : RESPECTER LES BONNES PRATIQUES

- Respecter les consignes d'utilisation des produits.
- Respecter les règles d'hygiène :
 - Ne pas boire, manger, fumer en présence de produits chimiques
 - Se laver les mains régulièrement
 - Prendre une douche en fin de poste
 - Ne pas ramener les vêtements souillés à la maison

PORTER DES EPI ADAPTÉS

Le **SRAS Santé au Travail BTP** peut vous conseiller :

- Gants étanches appropriés à la substance
- Combinaisons et/ou vêtements de travail adaptés
- Lunettes de protection contre les projections de produits, de particules ou de poussières.
- Appareils de protection respiratoire qui doivent être équipés de filtres adaptés à la nature des polluants (poussières et/ ou Gaz, vapeurs, fumées)
- Ne pas oublier casque et protection individuelle contre le bruit.



E0011



E0020



E0057



E0032



E0033



E0037



E0028



E0025



E0039

Le SRAS Santé au Travail BTP est au service des salariés et des responsables d'entreprise.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche de prévention au sein de votre entreprise.

NOUS CONTACTER

En précisant le nom du médecin du travail référent de votre entreprise pour être correctement orienté .

SIÈGE SOCIAL :

sras@srasmt.com

Tél: 05 62 25 55 25

